

Joli mot d'un petit sergent de la gauche. Il est d'usage, au commencement de chaque législature, de présenter aux membres de la Chambre une liste sur laquelle ils inscrivent, en regard de leurs noms, ceux de leurs collègues et de leurs enfants pour lesquels ils ont obtenu le droit de recevoir des invitations aux fêtes officielles de l'Élysée ou des Ministères.

Naturellement, tous les membres de la droite écrivent dans chaque colonne : *néant*. Or il advint que la liste, ayant parcouru sous les bancs de la droite, passe à gauche, qu'elle fut présentée à notre petit sergent, et que l'idée lui vint de jeter un coup d'œil sur les pages déjà remplies.

— C'est extraordinaire, dit-il après cet examen, — un de ses collègues, tous ceux de la droite, qui parlent si fort de leurs principes, il n'y en a pas un qui a de la famille !

**BULLETIN ÉCONOMIQUE**

La Chambre de commerce de Troyes et l'évacuation du Tonkin et de Madagascar

La Chambre a pris, le 10 décembre dernier, la délibération suivante :

La Chambre, sur la proposition de plusieurs de ses membres, en présence de certaines idées émises soit dans la presse, soit par quelques membres du Parlement, tendant à l'évacuation du Tonkin à Madagascar ;

Considérant qu'en principe et pour toute nation européenne les colonies à l'étranger sont des sources de grandeur et de prospérité commerciales et industrielles ;

Considérant que les nations en concurrence avec la France, notamment l'Angleterre et l'Allemagne, ne laissent échapper aucune occasion de s'établir dans les diverses parties du monde ; que la France a tout intérêt à ne pas négliger ce moyen de conserver et d'étendre son influence et ses relations commerciales ;

Considérant que le Tonkin, où la France a mis le pied depuis plusieurs années, peut devenir une très grande ressource pour l'exportation de ses produits manufacturés et pour l'importation de certaines denrées ou matières premières ; qu'il serait extrêmement regrettable de renoncer aux comptoirs déjà établis dans ce pays, comme à ceux qui pourront encore y être fondés ;

Considérant qu'il ne serait pas moins regrettable d'abandonner nos possessions de Madagascar ;

S'abstenant du reste d'examiner le côté politique de la question qui est en dehors de ses attributions ;

Declare, qu'à ses yeux, il est du plus haut intérêt commercial pour la France de conserver ses établissements du Tonkin et de Madagascar, et émet le vœu que l'on renonce à la pensée d'évacuer ces contrées ;

Décide que la présente délibération sera adressée à M. le ministre du commerce, à M. le ministre de la marine et des colonies, ainsi qu'à MM. les sénateurs et députés de l'Aube.

**Les Filles de laine Anglaises et la concurrence étrangère.**

Nous lisons dans le *Textile Manufacturier*, que la chambre de commerce d'Huddersfield, consultée par la commission royale instituée récemment en Angleterre à ce sujet, nous a délégué de filers de laine qui ont formulé les plaintes suivantes :

Il est déclaré que, vu l'entrée libre des filés de laine allemands dans le pays, les heurt trop longs de travail sur le continent, et le système employé par l'étranger de faire marcher les filatures nuit et jour, les filés de laine anglaise se trouvent exclus du marché national. Des tarifs hostiles ont également exclu ces mêmes produits des marchés du Canada, des États-Unis, d'Espagne, ainsi que de ceux d'autres pays.

La députation a ajouté que les filers anglais étaient tous prêts à modifier leur outillage, de façon à fabriquer des filés de laines fins, mais dans les circonstances actuelles, cela serait complètement inutile, vu qu'ils ne pourraient lutter avec la concurrence étrangère.

Cette réponse, qui sera jointe à l'enquête de la commission royale, à l'approbation entière du *Textile Manufacturier* qui ajoute : « Dans notre opinion, cette députation a touché le point le plus faible de nos relations commerciales actuelles avec les pays étrangers. En se plaçant au point de vue producteur, il est hors de doute et de conteste que c'est grand dommage pour nous de permettre aux nations continentales d'exporter vers ce pays le produit de leurs broches et de leurs métiers, tandis qu'elles maintiennent des tarifs hostiles aux marchandises anglaises. »

En France, la température va rester peu élevée, avec quelques brèves gelées. Les pluies sont attendues dans le Sud ; elles vont continuer, hier, à Paris, le ciel a été nuageux dans la journée, couvert pendant la nuit.

## CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

**Demain, jour de Noël, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.**

Les travaux du Conditionnement. — On vient de distribuer aux conseillers municipaux le rapport de M. l'expert Picavet sur les travaux du Conditionnement. Nous en commencerons l'analyse dans un prochain numéro.

Sous ce titre : *Un crocheteur récompensé*, la *Vraie France* publie la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur, Pour l'édification de vos lecteurs, il est bon de leur faire connaître qu'à Roubaix le Conseil municipal a voté, dans sa séance du 18 décembre dernier, à la majorité de 20 voix contre 12, l'admission du Commissaire central à la retraite des employés de la ville pour services exceptionnels.

Rappelons donc ces services : 1° A contribué en 1882 à l'interdiction des processions en protégeant les 50 brailleurs qui cherchaient à provoquer des troubles.

2° S'est signalé en novembre 1880, lors de l'expulsion des Pères Récollets, en faisant fuir brutalement du couvent par ses agents les notables qui s'y trouvaient et par ses lectures, arguant quelques futurs conseillers municipaux.

3° A donné de l'avancement à ceux de ses agents qui ont montré le plus d'acharnement dans cette besogne, tandis que d'autres, coupables de tiédeur, étaient mis à pied.

C'est grand et magnanime, mais cela mettra singulièrement en appétit les crocheteurs de la voirie. Recevez, etc.

C'est par 24 voix contre 11, et non par 20 voix contre 12, que le Conseil municipal de Roubaix a admis M. le commissaire central à participer à la caisse de retraites.

Ce fonctionnaire avait pour lui l'article 16 du règlement. Voici le texte des paragraphes I et IV de cet article :

« Les dispositions du présent règlement deviendront obligatoires à l'avenir pour tous les fonctionnaires, employés ou agents rétribués par la caisse municipale à partir du jour de leur nomination, sauf pour ceux qui sont employés à titre provisoire ou auxiliaire et qui sont ou pourront être attachés au conditionnement ou d'autres services municipaux. »

« LES TITULAIRES ACTUELS DE TOUT EMPLOI RÉTRIBUÉ PAR LA COMMUNE ONT AUSSI LA FACULTÉ DE PARTICIPER À LA CAISSE DES RETRAITES, à la condition de se conformer aux dispositions du présent règlement et de verser, à la dite caisse, le montant de toutes les retenues qui auraient été opérées depuis leur nomination. »

Le commissaire central « titulaire d'un emploi rétribué par la ville » a usé de la faculté que lui donne le règlement de participer à la caisse de retraites.

Le vote du conseil a été la reconnaissance d'un droit incontestable.

La cour de cassation vient de rendre, en matière de police des cabarets, un arrêt qu'il est bon de faire connaître :

« La cour a décidé que, lorsqu'un arrêté de police a prescrit de fermer les cafés, cabarets et autres débits de boissons à une heure déterminée, la porte de ces établissements ne doit même pas être ouverte après cette heure. »

« Aucune excuse dans ce cas n'est admissible, pas même la double circonstance que l'établissement avait ses volets fermés et qu'il n'y avait plus un seul consommateur et, qu'en outre, si la porte avait été laissée entrouverte, c'est que la cabaretière était sortie un instant de chez elle pour aller commercer avec une voisine. »

pour arriver à une modification de cette convention.

M. le Maire, par sa lettre du 11 décembre courant, m'adresse une copie du nouveau traité intervenu et dûment approuvé, auquel il résulte que, moyennant une réduction de 10 p. 100 sur le chiffre des entrées et magasins généraux de Paris, la ville de Roubaix a racheté la clause relative au délai insistant de 4 jours pour le remplacer par celui de 11 jours inscrit à l'article 23 du règlement de la condition publique de Roubaix.

J'ai l'honneur de porter ce changement à votre connaissance, persuadé que vous l'apprezrez avec plaisir, puisqu'il vous donne une légitime satisfaction.

Agardez, Monsieur, l'assurance de mon dévouement. Le directeur de la Condition publique, A. MUSIX.

Vu et approuvé : Le Maire, Julien LAOAGHE. Roubaix, le 16 décembre 1885.

M. l'abbé Lacouture a donné, mercredi soir, sa dernière conférence Notre-Dame. Il a traité les deux questions suivantes : *Peut-on perdre la foi ? Et si on la perd, comment la retrouver ?*

En terminant, M. l'abbé Lacouture a remercié, non sans émotion — ceux qui étaient venus l'entendre. « J'ai eu parfois, a-t-il dit, de beaux auditeurs ; je n'en ai jamais eu de plus beaux. »

C'est que, depuis dimanche et à une chaque soir au moins deux mille cinq cents hommes à Notre-Dame... hommes de toutes conditions, depuis le grand industriel jusqu'à un tisserand et qu'il y a en réalité peu de villes où l'on pourrait réunir pareil public.

Ce soir, à la sortie de Notre-Dame, il y avait unanimement à louer le savoir, le tact et l'exquise distinction de parole de ce prêtre venu parmi nous pour servir la cause de la vérité et dont tous, croyants et incrédules, gardent le sympathique souvenir.

P.-S. — On a demandé à M. l'abbé Lacouture de bien vouloir donner une causerie scientifique à laquelle les dames pourraient assister. M. Lacouture a accédé au désir qui lui a été exprimé. Il donnera, à l'hippodrome, lundi, à huit heures et demie, une conférence publique.

La matrice des patentes de 1886 pour le canton-est, D. E. est déposée à la Mairie ; pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Une condamnation. — Un sujet étranger, Joseph Tilence, commettait récemment un attentat à la pèlerine dans la rue des Longues-Haies. Le tribunal de première instance de Termonde vient de le condamner, pour ce fait, à trois mois de prison et à 5 ans d'interdiction de ses droits civils.

Une scène de violence a eu lieu, mercredi soir, dans un ténement de la rue des Longues-Haies. Un médecin, Arthur Mathy, demeurant rue La Bruyère, s'est livré à des voies de fait sur la personne de la cabaretière Mme Boute. Part-il ajouter qu'à la suite de copieuses libations, Mathy se trouvait dans un état de vive surexcitation ?

La police, avisée de cet incident, y a promptement mis un terme.

Les anarchistes Bourgeois, Taisne et Lanneau, ont été jugés hier par le tribunal correctionnel de Lille ; on trouvera plus loin le compte-rendu de l'audience.

Quant à Martinet, il est écroué à la prison de Douai, où il attend la décision de la Cour de cassation après de laquelle il se verra pourvoir contre le jugement de la Cour d'appel qui le renvoyait devant la Chambre correctionnelle de Lille.

Cartes-primé du Journal de Roubaix. — Voir à la quatrième page.

**LILLE**

Nécrologie. — Le chirurgien lillois, M. Parisse, professeur honoraire à la Faculté de médecine, vient d'expirer après une longue et douloureuse maladie. Il était âgé de 70 ans.

Pendant plus de 30 ans, il avait rempli les fonctions de professeur de chirurgie à l'École, puis à la Faculté de médecine de Lille.

obliger les propriétaires des sables de faire barrer la partie qui les occupent contre la fosse à la compagnie des charbons des Mines de Béthune.

Je me sers de votre estimable journal pour vous faire cette réclamation que je crois bien juste. Agardez, Monsieur, avec mes remerciements, mes saluts sincères. Un habitant du quartier.

**Tribunal correctionnel de Lille**

Audience de mercredi 23 décembre 1885. — Présidence de M. PARENT, vice-président.

**L'AFFAIRE DE LA RUE DES LONGUES-HAIES**

Dans le compte-rendu du procès des anarchistes roubaixiens, nous n'avons pu, à cause de l'heure de notre sortie, reproduire l'intéressante déposition que nous a faite M. le commissaire Leroy par un employé de commerce, M. Cyrille Dus autor ; voici ce qu'il dit :

« Dans la soirée du 5 octobre, vers neuf heures, je passai sur la place de la Liberté en compagnie de mon frère, lorsque trois individus inconnus se ruèrent sur moi, sans cause ni motif compréhensibles, et me portèrent au visage des coups de casse-tête tellement violents que les sangs me sautèrent au nez. Je me défendis, mais ils prirent la fuite. Ne pouvant pas désigner les auteurs de cette agression, je dus me résigner à ne pas poursuivre l'affaire. »

« Ce matin, j'étais dans le bureau de mon patron, « examinait le travail des ouvriers. Emile Bourgeois, qui travaillait dans l'établissement, fut unanimité pour le sien qui avait été reconnu mauvais, et on lui indiqua une amende de trois francs. Furieux, cet individu, s'adressant à moi, me dit : « B... de Bourgeois, tu es un lâche, tu es un traître, tu es un coquin, un bon coup sur la gorge, tu en recevras davantage. » Or, je me rappelle que, parmi les trois individus rencontrés sur la place de la Liberté, il y en avait un de petite taille, comme Bourgeois, et qui avait des cheveux noirs. »

En lisant cette note, le président a jeté tous les renseignements recueillis sur le prévenu s'accordent à le représenter comme un très mauvais sujet, un homme méchant, vindicatif et excessivement haineux.

Bourgeois répond qu'il n'a pu frapper M. Dus autor, parce qu'il ne le connaissait pas à cette époque ; « D'ailleurs, dit-il, toutes les bourgeois, tous les patrons, sont des exploités des voleurs. Il ne faut pas qu'ils soient exploités par les bourgeois. Et le jeune anarchiste entame les diatribes habituelles des partisans de la révolution sociale. »

Le président l'admoneste sévèrement et ajoute que Bourgeois perd son temps en exposant devant le tribunal « des principes tout-à-fait méprisables. » Les notes fournies sur les précédents de Taisne et de Lanneau sont aussi défavorables que celles de Bourgeois. Taisne a déjà été condamné deux fois pour ivresse, bris de clôture et rixe ; Lanneau ne l'a jamais été, mais il est représenté comme s'adonnant à l'ivrognerie et au libertinage. Tous les juges, sont également qualifiés de « très mauvais sujets. »

M. le président leur a reproché, en termes virulents, de s'être jetés à quinze sur deux agents qui faisaient simplement leur devoir. Lanneau a répondu qu'il n'a pas touché un seul des agents. Tous les juges se sont écriés : « Il n'aurait pas manqué de le blesser. »

M. le président leur a reproché, en termes virulents, de s'être jetés à quinze sur deux agents qui faisaient simplement leur devoir. Lanneau a répondu qu'il n'a pas touché un seul des agents. Tous les juges se sont écriés : « Il n'aurait pas manqué de le blesser. »

**Travaux publics. — Chemin vicinaux d'intérêt commun.** — Par arrêté du 2 décembre courant, M. le préfet du Nord donne avis que le mercredi 23 décembre, il sera procédé par lui, en présence de deux membres du conseil général ou d'arrondissement, et de M. l'agent voyer en chef du département, à l'adjudication de divers travaux de construction et d'entretien relatifs aux chemins vicinaux d'intérêt commun.

Cette adjudication a eu lieu mercredi à 2 heures sous la présidence de M. Baillet, conseiller de préfecture, en présence de MM. Logrand (Albert), Basquin, et de M. l'agent voyer chef du département.

Voici les résultats intéressants de notre circonscription.

**Travaux de construction. —** Chemin n° 19 de Baisieux à Bourghelles ; construction d'une chaussée pavée entre la limite de Willems et le chemin de fer de Lille à Tournai ; dép. : 6,000 fr. ; caut. : 200 fr. adj. : M. Longrez, avec 13 0/0 de rabais.

Id. n° 24 dit de Lannoy à Baisieux ; construction d'une chaussée pavée entre la limite de Willems et le chemin de fer de Lille à Tournai ; dép. : 6,000 fr. ; caut. : 200 fr. adj. : M. Longrez, avec 13 0/0 de rabais.

Id. n° 54 bis de Quésnoy-sur-Deule à Wex-Macquart ; construction d'une chaussée en empierrement entre Péniches et Prémesses ; dép. : 6,200 fr. ; caut. : 200 fr. adj. : M. Vasseur, avec 9 0/0 de rabais.

Id. n° 51 bis de Quésnoy-sur-Deule à Wex-Macquart ; construction d'une chaussée en empierrement entre Péniches et Prémesses ; dép. : 6,200 fr. ; caut. : 200 fr. adj. : M. Vasseur, avec 9 0/0 de rabais.

Id. n° 61 de Bondues à Bousbecques ; construction d'une chaussée en pavage à la suite des travaux exécutés en 1881 ; dép. : 16,500 fr. ; caut. : 340 fr. adj. : M. Vasseur, avec 12 0/0 de rabais.

Id. n° 91 de Leers à Tourcoing ; construction d'une chaussée pavée entre la limite de Tourcoing et le chemin n° 112 au Sapin vert ; dép. : 3,000 fr. ; caut. : 100 fr. adj. : M. Vasseur, avec 12 0/0 de rabais.

Id. n° 121 bis de Templeuve à Cysong ; construction d'une chaussée pavée entre la limite de Cysong et le chemin de Bois-à-Ville ; dép. : 14,000 fr. ; caut. : 465 fr. adj. : M. Decraux, avec 12 0/0 de rabais.

Id. n° 113 de Wambrechies à Hem ; ouverture et construction du chemin stratégique n° 3 de Wambrechies à Hem ; dép. : 150,000 fr. ; caut. : 3,000 fr. adj. : M. Guizelin, avec 10 0/0 de rabais.

Id. n° 154 dit de Roubaix à Hem et à Blandain ; construction d'une chaussée pavée entre la route départementale n° 19 et la limite de Sully ; dép. : 15,500 fr. ; caut. : 500 fr. adj. : M. Longrez, avec 11 0/0 de rabais.

Id. n° 154 dit de Roubaix à Hem et à Blandain ; construction d'une chaussée pavée entre la limite de Sully et le chemin rural dit de Card ; dép. : 9,000 fr. ; caut. : 300 fr. adj. : M. Vasseur, avec 8 0/0 de rabais.

Id. n° 155 de Roubaix à Leers ; construction d'une chaussée en pavage entre le chemin d'intérêt commun n° 160 et 91 ; dép. : 12,000 fr. ; caut. : 330 fr. adj. : M. Vasseur, avec 10 0/0 de rabais.

Id. n° 155 de Templeuve à Mouchain ; construction d'une chaussée pavée entre la chapelle Manet et la route départementale n° 3 ; dép. : 18,000 fr. ; caut. : 600 fr. adj. : M. Decraux, avec 11 0/0 de rabais.

Id. n° 156 de Templeuve à Mouchain ; construction d'une chaussée pavée entre le chemin n° 121 bis et le pont du Moulin d'eau ; dép. : 10,000 fr. ; caut. : 335 fr. adj. : M. Decraux, avec 12 0/0 de rabais.

**Travaux d'entretien. —** Id. n° 160 de Lannoy à Leers ; dép. : 1,570 fr. ; caut. : 200 fr. adj. : M. Longrez, avec 4 0/0 de rabais.

**NORD**

Douai. — Une mystérieuse agression a causé beaucoup d'émoi dans nos environs. Le nommé Amédée Mony, âgé de 34 ans, cabaretier et jardinier au faubourg d'Esquerchin, revenait chez lui vers dix heures et demie du soir, quand il fut assailli par un individu qui, sans la moindre provocation, tira sur lui un coup de revolver. Heureusement le projectile passa près de lui sans l'atteindre. L'obscurité empêcha M. Mony de reconnaître les traits de son agresseur. On se perd en conjectures sur cet acte inqualifiable dont le mobile est resté inconnu.

**BELGIQUE**

Tournai. — Incendie. — Voici des détails sur l'incendie dont nous avons parlé brièvement hier. Ils sont empruntés au *Courrier de l'Écoust* :

« Ce matin, la population tournaissienne se réveillait aux sons lugubres du tocsin ; la feu avait éclaté avec une intensité redoutable dans les écuries et remise de M. Boudin, entrepreneur, faubourg du Château. »

« Ces bâtiments s'étendent sur une longueur d'une douzaine de mètres à front de lalud du chemin de fer, au-delà du pont du Viaduc et sont absolument isolés. »

« Un cartouche y avait passé la nuit comme de coutume. Il s'était levé vers 5 heures sans remarquer d'anormal, s'était absenté quelques minutes pour prendre le « petit verre » du matin, et, à son retour, il avait constaté que le feu avait pris en deux endroits. »

« On part de la pour croire que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre. »

« Toujours est-il que peu de temps le feu avait pris de vaste proportions. Tout le bâtiment n'était plus qu'une flamme qui jetait au loin de vifs et fantastiques lueurs. A l'intérieur, quatre malheureux choux rôssaient. »

« M. le Bourgeois, les pompiers, des ecclésiastiques et une foule considérable ne tardèrent pas à encombrer les terrains vagues qui avoisinent les bâtiments incendiés ; tout le monde était disposé à faire son devoir — malheureusement il était déjà trop tard ; il était impossible d'arrêter l'envahissement de l'élément destructeur. »

« Au poste de police dit, on avait dit aux pompiers que leurs efforts seraient inutiles, qu'il n'y avait plus rien à faire. »

« Les pompiers conduisirent néanmoins une pompe sur le théâtre du sinistre, mais elle ne servit pas : à tout instant des pans de murs s'écroulaient faisant jaillir des millions d'étincelles. »

« Les pertes consistèrent en charbon en quantité, 400 tonnes de pailles, des fûts de pétrole et de goudron ; tout cela servi d'élément au feu. On a réussi à sauver les chariots. »

« Les pertes sont considérables, mais elles sont couvertes par l'assurance. »

P.-S. — La police a dit aux pompiers qu'il n'y avait plus rien à faire. Cependant on a vu en d'autres villes, à Tourcoing et à Roubaix notamment, maîtriser des incendies bien plus considérables, et se produisant dans des conditions plus défavorables encore qu'aujourd'hui matin. »

« A quoi cela tient-il ? »

« A ce que le service des incendies est beaucoup plus perfectionné là qu'ici. »

« Nous avons une pompe à vapeur, mais elle ne sert malheureusement pas à grand'chose. »

« Ailleurs, les pompes à vapeur sont toujours sous pression, les chevaux toujours prêts à être attelés. A la moindre alerte en avant ! Et le feu est presque toujours combattu avec succès. »

« La majorité conservatrice belge continue son œuvre de réparation. A propos de la loi sur les pensions civiles, M. Jacobs a proposé un amendement qui avait pour conséquence d'autoriser les instituteurs qui, en 1879, ont quitté l'enseignement officiel pour obéir à leur conscience à faire valoir leurs droits à la pension. »

Cette pension si juste et si naturelle a mis la gauche libérale en fureur. Un ancien collègue de M. Frère-Orban, M. Bara, en a pris occasion pour tonner contre les curés, les évêques, le clergé, « dont le gouvernement est l'esclave ». Il a déclaré que l'amendement si juste de M. Jacobs est

« une trahison », une « démocratisation », etc. ; ce qui n'a pas empêché le Comité belge d'adopter l'amendement de M. Jacobs. »

**Bruxelles.** — Par suite du choix d'Anvers comme port d'escale pour les paquebots transocéaniques allemands, on a proposé d'un projet de chemin de fer direct entre Bruxelles et Mayence. Le gouvernement belge fut de sérieuses démarches pour obtenir du gouvernement allemand la concession de cette ligne.

Le *Museum géographique* annonce que M. Grenfell, missionnaire anglais, et le lieutenant von Franconi, viennent d'accomplir, à bord du steamer *Peace*, la reconnaissance des rivières Longo et Ouroung, affluents de gauche du Haut-Congo. Ce sont deux grandes rivières navigables. Le même journal dit qu'il a été reconnu que le Mohanji, grand affluent de droite du Congo, vient de l'Est et que son identité avec l'Onelle n'est plus douteuse.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles

**ÉTATS-CIVIL. — Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 décembre. — Cécile Vandecasteele, rue du Commerce. — Hortense Parent, rue Massillon. — Marie Couckie, rue du Fontenoy. — Alfred Pysano, rue Labruyère, 13. — Arthur et Adèle Vanvoerde, (Jumeaux) rue de Denain. — Gustave Willem, rue des Anzès. — Jean Vandamme, rue de la Rochefoucauld. — Henri Desbarbieux, rue Blanchemaison, 67. — Louis Deveugle, rue de Denain. — Coralie Logé, rue du Collège, 139. — Déces du 23 décembre. — Adolphe Corneille, 20 ans, soldat près du pont de cimetière. — Lucobeg, présentés sans vie, rue de l'Épaulement. — Charles Verriest, 64 ans, usier, rue de la Chapelle. — Pierre Kindt, 60 ans, marchand de charbons, rue de la Chapelle-Carrette, 72. — Ivon, Delaey, 69 ans, journalier, rue des Longues-Haies.

**Tourcoing.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 décembre. — Gustave Bourgeois, rue de Dunkerque. — Edouard Debruyere, rue de Menin. — Berthe Desplanques, rue de Blooson. — Emile Dugauguier, Fin de la Guerre. — Déces du 23 décembre. — Henri Lorthois, 3 mois 20 jours, rue des Carliers.

## Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VERPOORT-VANHOEHEWE qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la déesse de Pierre VERPOORT, décédé à Roubaix, le 22 décembre 1885, dans sa 85<sup>e</sup> année, sont priés de vouloir assister au convoi de Saint-Étienne, dont le service aura lieu le mardi 24 décembre, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanchemaison, 51.

Les amis et connaissances de la famille LAMMELIN, qui par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la déesse de Monsieur Henri LAMMELIN, soldat au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie, décédé au Tonkin, le 16 août 1885, à l'âge de 26 ans et 11 mois, sont priés de vouloir assister au service solennel qui aura lieu le mardi 24 courant, à 9 heures, en l'église du Sacre-Cœur, à Tourcoing. — L'assemblée à l'Église.

**LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS**

IMPRIMERIE ALBERT ROUBAIX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubaix (Grande édition), et dans le Petit Journal de Roubaix.

**Le transport de la force par l'électricité**

Nous avons rendu compte de la séance annuelle de l'Académie des sciences, et résumé le discours prononcé par le président, M. l'amiral Jurien de la Gravière. La conclusion de ce discours a été consacrée à l'importante expérience de la transmission de la force par l'électricité, qui a eu lieu en présence de l'Académie. Nous en détachons les lignes suivantes :

Le 3 décembre, sur l'invitation de M. Marcel Deprez et de MM. de Rothschild, nous nous étions rendus à Creil. Ce jour là nous vîmes deux fils de cuivre de 5 millimètres de diamètre faire passer à un courant électrique dont nous revînmes constater les effets à Paris. La force de plus de quarante chevaux vapeur se trouvait transportée par l'électricité à 50 kilomètres de la machine génératrice. « Tentée dans cette proportion grandiose, dit-on autour de moi, l'expérience s'est accomplie conformément aux prévisions de l'audacieux et ingénieux. Les appareils se perfectionnent chaque jour, et nous verrons bientôt ce flux électrique qui s'effrayait devenir un serviteur docile entre les mains habiles qui ont su le dompter. » Quel avenir, messieurs, nous laisse en prévoir cet agrure ! Et moi-même, j'ai entendu M. Warz, à l'occasion de cette séance, et avec laquelle nous dépensions les milliers de siècles, au sein des couches profondes du globe. Et voilà qu'aujourd'hui on ose nous promettre d'assurer la force gratuite, la force inépuisable des cours d'eau et des mers !

Cette force, on la portera par des fils métalliques sur les points où nous aurons intérêt à la mettre en action. Les ondulations de l'Océan travailleront pour nous, et les générations futures, dans un monde assaini de dissiper les réserves, n'auront plus rien à nous reprocher.

Ainsi la même année aura vu les progrès de l'aérostat dirigé, la guérison de la rage et la transmission de la force de plus de quarante chevaux vapeur par l'électricité. Je souhaite que notre Académie des sciences de 1885 ; je souhaite surtout que, élément et force, elle donne à notre cher pays, par ses inventions, par ses découvertes, de tels et de tels arguments qui s'effrayaient devenir un serviteur docile entre les mains habiles qui ont su le dompter. « Dieu protège la France. »

Et moi-même, j'ai entendu M. Warz, à l'occasion de cette séance, et avec laquelle nous dépensions les milliers de siècles, au sein des couches profondes du globe. Et voilà qu'aujourd'hui on ose nous promettre d'assurer la force gratuite, la force inépuisable des cours d'eau et des mers !

Cette force, on la portera par des fils métalliques sur les points où nous aurons intérêt à la mettre en action. Les ondulations de l'Océan travailleront pour nous, et les générations futures, dans un monde assaini de dissiper les réserves, n'auront plus rien à nous reprocher.

Ainsi la même année aura vu les progrès de l'aérostat dirigé, la guérison de la rage et la transmission de la force de plus de quarante chevaux vapeur par l'électricité. Je souhaite que notre Académie des sciences de 1885 ; je souhaite surtout que, élément et force, elle donne à notre cher pays, par ses inventions, par ses découvertes, de tels et de tels arguments qui s'effrayaient devenir un serviteur docile entre les mains habiles qui ont su le dompter. « Dieu protège la France. »

Et moi-même, j'ai entendu M. Warz, à l'occasion de cette séance, et avec laquelle nous dépensions les milliers de siècles, au sein des couches profondes du globe. Et voilà qu'aujourd'hui on ose nous promettre d'assurer la force gratuite, la force inépuisable des cours d'eau et des mers !

Cette force, on la portera par des fils métalliques sur les points où nous aurons intérêt à la mettre en action. Les ondulations de l'Océan travailleront pour nous, et les générations futures, dans un monde assaini de dissiper les réserves, n'auront plus rien à nous reprocher.

Ainsi la même année aura vu les progrès de l'aérostat dirigé, la guérison de la rage et la transmission de la force de plus de quarante chevaux vapeur par l'électricité. Je souhaite que notre Académie des sciences de 1885 ; je souhaite surtout que, élément et force, elle donne à notre cher pays, par ses inventions, par ses découvertes, de tels et de tels arguments qui s'effrayaient devenir un serviteur docile entre les mains habiles qui ont su le dompter. « Dieu protège la France. »

Et moi-même, j'ai entendu M. Warz, à l'occasion de cette séance, et avec laquelle nous dépensions les milliers de siècles, au sein des couches profondes du globe. Et voilà qu'aujourd'hui on ose nous promettre d'assurer la force gratuite, la force inépuisable des cours d'eau et des mers !

Cette force, on la portera par des fils métalliques sur les points où nous aurons intérêt à la mettre en action. Les ondulations de l'Océan travailleront pour nous, et les générations futures, dans un monde assaini de dissiper les réserves, n'auront plus rien à nous reprocher.

Ainsi la